Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction de la recherche, de l'innovation, du développement et de la coopération internationale** **Bureau** des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole **Adresse** : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP **Suivi par** : Gerardo RUIZ Pierre AUTISSIER Tél : 01 49 55 53 53 / 52 39 Fax : 01 49 55 80 98 Mail : gerardo.ruiz@educagri.fr (Réf. Interne / Classement)	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDRIDCI/N2006-2028** **Date: 07 mars 2006**

Date de mise en application : Immédiate
Annule et remplace: Note de service DGER/FOPDAC/N2003-2009 du 16 décembre 2003
Date limite de réponse: 21 mars 2006
Nombre d'annexes: 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la forêt,
Mesdames et Messieurs les Chefs des Services Régionaux de Formation et de Développement

Objet : Mise en œuvre des séminaires régionaux (2006) et des journées nationales (2007) de la coopération internationale.

Bases juridiques : Loi d'orientation agricole N° 99-574 du 9 juillet 1999
Circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008 du 26 juin 2001

Résumé : Cette note décrit le projet et la procédure à suivre pour la mise en œuvre des séminaires régionaux et des journées nationales de la coopération internationale en 2006 et 2007 sur le thème « Mise en place, suivi et valorisation de la mobilité : quel intérêt pour l'Enseignement agricole ? ». Elle décrit également le cahier des charges de l'appel d'offres pour l'organisation des journées nationales de la coopération internationale.

Mots-clés : coopération internationale, mobilité.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration Centrale - Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt et Services Régionaux de la Formation et du Développement	Pour information : - Inspection de l'enseignement agricole - Inspection générale de l'agriculture - Syndicats de l'enseignement public - Services de Formation et du Développement - Etablissements publics et privés d'enseignement supérieur, agronomique et vétérinaire - Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole - Fédérations nationales de l'enseignement agricole privé

Les Journées Nationales de la Coopération Internationale de l'Enseignement Agricole (JNCI), dans le prolongement de la formule initiée en 2003, se déroulent tous les deux ans, en alternance avec des séminaires régionaux. Ces derniers précédent et nourrissent le travail qui sera réalisé pendant les JNCI. Ces deux événements sont, pour la communauté éducative, des moments privilégiés de réflexion sur l'articulation entre « coopération internationale » et une thématique de son choix.

1. THEMATIQUE

La thématique proposée pour l'année 2006-2007 est **« Mise en place, suivi et valorisation de la mobilité : quel intérêt pour l'enseignement agricole »**

Pourquoi ce choix ?

La mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole ne se réduit pas à la mobilité, mais celle-ci est au cœur de cette mission. Deux textes juridiques de référence y font une mention spéciale.

Tout d'abord, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, dans son article 121, précise que les établissements d'enseignement, technique ou supérieur, sous tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche, « participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants».

Ensuite, la circulaire du 26 juin 2001 de la DGER, qui fixe les grandes orientations pour la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole, place la mobilité comme la première des actions prioritaires dans son article 3.1 « favoriser la mobilité des différents acteurs : apprenants, formateurs, enseignants-chercheurs et l'ensemble des membres de la communauté éducative, décideurs français et étrangers ». Cet objectif fondamental est rappelé dans le projet stratégique de la DGER, dans la fiche-action qui décrit la mission de coopération internationale.

Ainsi, la DGER, à travers le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BECI), met en place une série de dispositifs concrets pour encourager la mobilité, notamment des bourses de stages individuels à l'étranger et des allocations pour les échanges linguistiques. Ce dispositif vise à permettre aux élèves et étudiants de l'enseignement agricole initial scolaire technique et supérieur de réaliser une mobilité à l'étranger au cours de leur formation.

La mobilité est, ainsi, à la fois un élément fondamental de la mission de coopération internationale, une originalité de l'enseignement agricole de part son importance, et une source d'attractivité pour les établissements. Elle contribue à l'exercice de la citoyenneté (éducation au développement, ouverture interculturelle, tolérance et solidarité…) et à la formation de personnes ouvertes aux enjeux internationaux, capables de travailler dans des environnements plurilingues et multiculturels.

Les Journées Nationales de la Coopération Internationale 2007 représenteront ainsi une opportunité pour traiter de la mobilité dans un contexte local, national et international en pleine mutation.

Tout d'abord, l'Union Européenne a mis en place une réforme de l'enseignement supérieur, en vue de son harmonisation au niveau européen (Licence, Master, Doctorat), qui aura un impact considérable sur la mobilité. Effectivement, la reconnaissance réciproque des crédits, l'introduction d'études intégrées, les doubles diplômes, sont, entre autres, des éléments qui pourront favoriser la mobilité. Réfléchir à comment les intégrer est un enjeu majeur pour les établissements d'enseignement supérieur. Le devenir des BTS et la place des licences professionnelles sont également des éléments de réflexion pour l'enseignement technique. Cette réforme est ainsi une opportunité qui ne doit pas échapper à l'enseignement agricole.

L'UE est également un partenaire financier privilégié pour l'enseignement agricole. Les programmes européens de mobilité sont nombreux, et le montage des dossiers de demande des financements nécessitent davantage de compétences spécifiques. Les acteurs directement impliqués dans la rédaction de ces dossiers doivent ainsi se former régulièrement et partager leurs connaissances avec d'autres membres de la communauté éducative. Les JNCI seront une occasion privilégiée pour travailler sur ces programmes.

Les dernières réformes de l'administration publique auront aussi un impact sur la mission de coopération internationale et particulièrement sur la mobilité. Ainsi, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) comporte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis, permettant d'évaluer la mission de coopération internationale, dont la mobilité. L'Enseignement agricole doit intégrer, de façon critique, ces indicateurs dans la réflexion et l'exercice de cette mission.

La DGER, également, a entrepris une réforme interne qui s'est conclue, entre autres, par le suivi des relations internationales de l'enseignement supérieur par le BECI. Ce rapprochement nécessaire de l'activité à l'international des enseignements technique et supérieur devrait se traduire par un renforcement des liens et des complémentarités entre ces deux niveaux d'enseignement, ainsi que par la production d'outils de travail en commun.

Finalement, le poids du niveau local et régional est actuellement considérable, et les collectivités territoriales deviennent des acteurs privilégiés et des partenaires incontournables pour l'Enseignement agricole. Les établissements s'inscrivent dans leur territoire et ils doivent se rapprocher davantage de toutes les instances présentes. Concevoir des mécanismes pour renforcer cette collaboration avec les collectivités territoriales sera également l'un des objectifs des JNCI.

Ainsi, consacrer les séminaires régionaux (2006) et les journées nationales (2007) à la mobilité dans ce contexte en mouvement, se justifie pleinement. Cette approche de la mission de coopération internationale, sous l'angle de sa mise en place, de son suivi et de sa valorisation, au sein de l'enseignement agricole, contribuera à une meilleure compréhension de la mobilité dans son ensemble et dans sa complexité. Elle devrait permettre d'analyser l'ancrage au niveau local, régional et national, des établissements, l'articulation de ces trois niveaux, et donc d'envisager une amélioration qualitative de la mobilité.

2. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DES JOURNEES NATIONALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les journées nationales de la coopération internationale seront l'occasion, dans le cadre de la problématique générale développée ci-dessus, et à partir de la réflexion faite lors des séminaires régionaux, de :

- **confronter les pratiques des tous les acteurs impliqués** (élèves, apprentis, étudiants, enseignants, personnels des l'établissements, animateurs des réseaux géographiques, chargés de coopération en région, SRFD, délégués aux relations internationales…) dans les différentes phases de la mobilité : mise en place (recherche des lieux et des maîtres de stage, séances de sensibilisation et de préparation au départ, écriture des dossiers de demande de subventions, recherche des financements, démarches administratives, sécurisation des lieux de stage…), suivi (encadrement des stagiaires, visites de terrain, communication par courriel, résolution des problèmes…) et valorisation (journées de restitution des stages, production d'outils pédagogiques et de communication, exploitation des rapports de stage, séances d'information auprès d'autres institutions…) ;
- **identifier les aspects positifs et les obstacles présents** dans ces trois phases (mise en place, suivi et valorisation) à tous les niveaux d'action (local, régional, national et international) ;
- **réfléchir à de nouvelles méthodologies** pour améliorer les pratiques, en impliquant au maximum les différents acteurs de la communauté éducative (tant dans l'enseignement technique que supérieur) ;
- **renforcer la collaboration avec tous les échelons territoriaux** (local, régional, national) ;
- **renforcer la collaboration avec des partenaires externes** à l'enseignement agricole (OPA, rectorats, ONG, Agence Socrates-Leonardo, associations…).

Les JNCI 2007 seront un espace de travail et de réflexion réservé aux équipes d'encadrement et aux partenaires des établissements directement impliqués dans ces trois phases de la mobilité. La participation des apprenants sera valorisée à l'occasion des séminaires régionaux.

Un établissement organisateur des journées nationales, répondant au cahier des charges établi en annexe 2, est actuellement recherché. Je vous remercie d'adresser les candidatures pour les EPL de votre région que vous identifierez. Elles doivent être adressées, sous le présent timbre avant le 21 mars 2006.

3. SEMINAIRES REGIONAUX

Pendant l'année 2006, les chargés de coopération en SRFD organiseront des séminaires régionaux (ou inter-régionaux) permettant de recenser et valoriser les actions dans les établissements, apportant des éclairages ou des réponses à la problématique générale des JNCI et à leurs objectifs spécifiques. Les séminaires régionaux seront articulés avec le Projet Régional de l'Enseignement agricole (PREA). Outre ces objectifs généraux, les séminaires régionaux devraient permettre de répondre à des objectifs spécifiques :

- **valoriser les actions de coopération internationale de l'Enseignement agricole**, et plus généralement l'Enseignement agricole lui-même ;
- **collaborer avec les partenaires institutionnels, professionnels et associatifs** (rectorats, collectivités territoriales, OPA, associations, ONG) ;
- **ouvrir un espace de participation maximal et adapté aux apprenants** sur ce sujet ;
- **renforcer les dynamiques collectives** : au sein des EPL, entre les établissements, aux niveaux régional et inter-régional ;
- **renforcer les liens et les complémentarités entre l'enseignement technique et supérieur** ;
- **contribuer à l'avancement de la mission de coopération internationale au niveau national**, à partir d'exemples régionaux.

Pour chaque séminaire, il reviendra à un comité de pilotage, réunissant des représentants des établissements de la région, de préciser et hiérarchiser les objectifs spécifiques retenus. Ce sera une condition essentielle pour conduire de façon réaliste le séminaire et pouvoir l'évaluer. **Les DRAF/SRFD désirant organiser un séminaire en 2006 retourneront l'annexe 1 complétée au Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BECI) à la DGER, au moins trois mois avant la date prévue pour le séminaire régional. Le BECI contribuera à l'appui logistique et institutionnel, ainsi qu'à l'articulation entre les évènements régionaux**

Ces séminaires établiront une liste classée des projets et des thèmes de réflexion ainsi abordés ; ces projets pourront être retenus pour les journées nationales 2007 qui porteront sur le même thème et permettront de réaliser une synthèse des travaux conduits pendant l'année 2006.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Michel THIBIER

ANNEXE 1

(fiche candidature région à retourner complétée au BECI)

SEMINAIRE REGIONAL 2005/2006

Fiche projet

Région

Responsable Chargé de coopération internationale SRFD

Membres du comité de pilotage

Etablissement d'accueil prévu

Date prévue

Titre du séminaire

Objectifs retenus
(se référer aux objectifs généraux cités dans la note de service)

Ateliers prévus

Participation prévue des apprenants

Avant

Pendant

Après

Participation au séminaire

ETABLISSEMENT	Nombre d'apprenants	Nombre de membres de l'équipe pédagogique

tableau à adapter selon la taille des régions

…/…

Intervenants extérieurs

Communication(s) prévue(s) pendant l’événement

Valorisation de l’événement au niveau régional, au delà des journées nationales

Mode d’évaluation envisagé

Budget prévisionnel : dépenses/récettes

Date de rédaction de la fiche :
Visa du chef du SRFD

Annexe 2

Cahier des charges pour l'organisation des journées nationales de la coopération internationale 2005

Demande de réponse pour le 21 mars 2006

Conditions pour un EPL :

- capacité à gérer l'accueil d'au moins 400 personnes (hébergement pour 2 nuits sur site ou hébergements extérieurs, à moindre coût ; amphithéâtre de plus de 300 places, espaces d'expositions) ;
- participation de la communauté éducative (validation lors d'un Conseil d'Administration) à l'élaboration, la mise en oeuvre de l'événement, et à sa promotion aux niveaux local et régional ;
- association avec un ou plusieurs établissements de l'enseignement supérieur agricole ;
- intégration des Journées Nationales dans une dynamique régionale, permettant d'assurer la promotion de l'enseignement agricole ;
- engagement à participer au comité de pilotage national (environ 4 réunions) et à animer un comité de pilotage local (environ 4 réunions).

Le premier comité de pilotage national (printemps 2006) définira la répartition des tâches entre l'établissement support, les établissements partenaires (techniques, supérieurs ou EPN), le niveau régional et le BECI.

Annexe 3

Bibliographie

1. Agence Socrates-Leonardo da Vinci et Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, « Enseignement et formation professionnelle agricoles dans les projets européens : quels enjeux ? quelle valorisation ?», Séminaire du 8 et 9 juin 2005 au Lycée professionnel agricole de Thuré, MAAPAR, juin 2005 ;

2. Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, « Un visa pour le voyage : cahier pédagogique pour préparer des jeunes à un voyage solidaire », CCFD, mai 2004 ;

3. Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 (article 121-5ème alinéa), www.legifrance.gouv.fr ;

4. Ministère des affaires étrangères, « Vade-Mecum Coopération décentralisée agriculture et développement rural », Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), 2004 ;

5. Ministère de l'agriculture et de la pêche, Circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008, « Mission de coopération internationale des établissement de l'enseignement agricole », 26 juin 2001 ;

6. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Note de service DGER / POFEGTP/ N2004-2023, DGFAR / SDTE / N2004-5009, « Les stages en entreprise des élèves et étudiants dans des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole », 15 mars 2004 ;

7. Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales, DGER / FOPDAC. Etude de POURTIER.D. « Enquête sur la mobilité a l'international des élèves de terminale bac professionnel ». 2002 ;

8. Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales, DGER / Inspection de l'enseignement agricole. « Evaluation du dispositif de bourses de voyages et de séjours à l'étranger ». Septembre 2002 ;

9. Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales, « Citoyenneté et solidarité internationale », Initiatives de l'enseignement agricole, n° 7, décembre 2004 ;

10. Ministère de l'agriculture et de la pêche, DGER / Inspection de l'enseignement agricole, « Mise en place de la mission de coopération en région », décembre 2005 ;

11. Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, « Partir pour être solidaire ? », RITIMO, mai 2002 ;

12. ROUSVAL.V. « Le montage pédagogique des voyages d'études dans les lycées agricoles contribue-t-il à la construction citoyenne chez les jeunes qui participent à ces projets ? ». ENESAD. Septembre 2001 ;

13. THOMAS, L. (dir.) « La coopération internationale dans l'enseignement agricole », Educagri éditions, 2002.